

# REVENDICATIONS DE LA FGTB

Pour la FGTB, **tous les travailleurs doivent pouvoir bénéficier d'une protection sociale**. Le système prévu par les règlements européens crée une concurrence déloyale et des situations de dumping social inacceptable et insupportable. Il est temps de penser à un autre système socialement plus juste.

La FGTB défend un **nouveau modèle de perception des cotisations sociales en cas de détachement**.

Pour la FGTB, les cotisations sociales des travailleurs détachés doivent être calculées sur l'ensemble de leurs salaires et aux taux en vigueur en Belgique. **Les cotisations sociales doivent être perçues dans le pays d'accueil** (la Belgique) **et rétrocédées au pays d'origine**.

Ce mécanisme alternatif permet : d'assurer une concurrence loyale, de vérifier directement la véracité du détachement, d'augmenter la protection sociale offerte aux travailleurs détachés et d'augmenter les recettes de sécurité sociale du pays d'origine.

**Lutter contre les « entreprises boîtes aux lettres »** et notamment, contrôler l'activité réelle de l'entreprise avant le détachement.



**FGTB**

*Ensemble, on est plus forts*

## À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL



[ LES COTISATIONS SOCIALES ]



Pour plus d'infos :

FGTB  
Rue Haute 42 | 1000 Bruxelles  
Tel. +32 2 506 82 11 | Fax +32 2 550 82 29  
infos@fgtb.be | www.fgtb.be

  syndicatFGTB

Toute reprise ou reproduction totale ou partielle du texte n'est autorisée que moyennant mention explicite des sources.  
Editeur responsable : Robert Verteneuil © mars 2019



# LES COTISATIONS SOCIALES

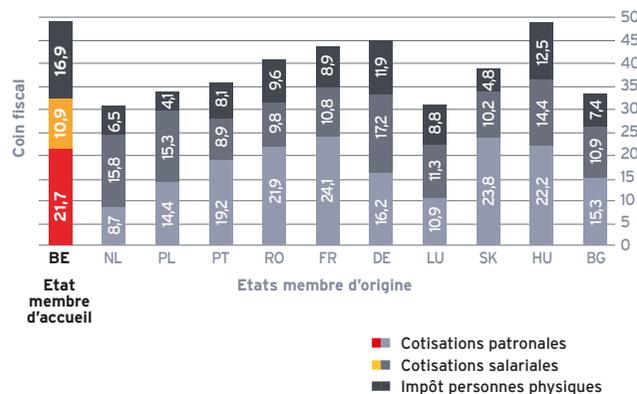


## Késako ?

Pour assurer la protection des travailleurs, une partie du salaire brut est retenu afin de financer la sécurité sociale.

Normalement, les cotisations sociales sont déterminées par le pays où les prestations de travail sont fournies. Toutefois certaines exceptions sont prévues. Ainsi, lorsqu'il s'agit d'un détachement ou d'une pluriactivité les cotisations sociales sont déterminées par le pays d'origine et payées dans le pays d'origine des travailleurs.

Vu les différences énormes entre les taux de cotisations sociales au niveau européen et les modes de calculs, cela crée une situation de concurrence entre les travailleurs.



Au-delà de cette concurrence faite sur le niveau de protection sociale des travailleurs, certaines entreprises usent et abusent de l'inadéquation entre les règles européennes et les règles nationales pour exploiter les travailleurs.

Exemple de fraudes :

- Utilisation de société « boîtes aux lettres » pour s'implanter dans un pays aux cotisations sociales plus faibles ;
- Utilisation de différents mécanismes pour diminuer les cotisations sociales des travailleurs = carrousel détachement/pluriactivité ;
- Fausse déclaration sur le statut du travailleur.

Les règlements européens fixent pourtant des règles et procédures nécessaires pour pouvoir détacher, du point de vue de la sécurité sociale, un travailleur. Toutefois, ces règles sont rarement suivies.

## Les règles

- Le détachement doit être d'une durée maximum de 24 mois ;
- Le travailleur détaché doit être affilié à la sécurité sociale du pays d'origine depuis au moins 1 mois ;
- L'employeur doit avoir une activité réelle dans le pays d'origine ;
- Le travailleur doit être en possession d'un document portable A1 ;
- Le travailleur doit être enregistré en Belgique via la déclaration Limosa.

Il est également possible pour un indépendant de se détacher lui-même dans un autre pays, c'est ce que l'on appelle l'auto-détachement :

- Durée : 24 mois maximum ;
- Conditions : avoir une activité réelle dans le pays d'origine depuis un certain temps.

## Conséquences

L'utilisation frauduleuse des mécanismes de détachement crée du dumping social.

Les conséquences néfastes de ce dumping sont nombreuses.

### Au niveau des travailleurs belges :

- Perte d'emploi,
- Chômage,
- Conditions de travail et de salaire sous pression.

### Au niveau des travailleurs détachés :

Les conséquences pour les travailleurs détachés sont catastrophiques. De nombreux travailleurs rentrent au pays et découvrent les horreurs du dumping social : une pension plus faible que prévue, peu de couvertures en cas d'accident, droit à la protection sociale plus faible...

### Au niveau global :

Tous les travailleurs ressortent perdants du dumping social. Au niveau macro-économique, les conséquences néfastes sont également lourdes :

- Diminution des recettes de sécurité sociale pour le pays d'accueil,
- Augmentation des dépenses de sécurité sociale pour le pays d'accueil,
- Conditions de travail et protection des travailleurs sous pression.

Les discussions actuelles en vue de réviser le règlement 883 ne vont pas assez loin !

